

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 24^e jour du mois de mai 2022 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2	X	
	Martine Tremblay	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Ghislain Lafortune	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant	X	
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Chantal Vigneault	Directrice d'établissement d'enseignement	X	
	Isabelle Dagneau	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Nancy Bastille	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Jacky Mathieu	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Kévin Roy	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	Sara Favreau-Perreault	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires		X
	Isabelle Poulin-Rioux	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invitées	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles		
	Anne Létourneau	Directrice du service des ressources humaines		
	Claudia Edwards	Coordonnatrice au service des ressources humaines		

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le président souhaite la bienvenue aux membres.

2. CA22-189 – Ordre du jour

Sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
Période de questions réservée au public
Points de décisions
4. Structure administrative 2022-2023 du CSSHC
5. <u>Plans d'effectifs 2022-2023</u>
5.1. Hors-cadres
5.2. Administrateurs
5.3. Directions des écoles
5.4. Directions des centres
5.5. Personnel professionnel
5.6. Personnel de soutien
6. Objectifs et principes de répartition des ressources financières – Adoption
7. Critères de répartition des ressources financières – Adoption
8. Budget d'investissement 2022-2023 – Adoption
9. Frais de surveillance du midi
10. Taxe scolaire – Déchéance du terme
11. École Louis-Saint-Laurent de Compton – Ajout d'espace

12. <u>Ententes municipales scolaires</u>
12.1. Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton
12.2. Municipalité de Sainte-Edwidge
12.3. Municipalité de Martinville
12.4. Municipalité d'East Hereford
13. Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves – Consultation
14. <u>Calendriers</u>
14.1. Calendriers scolaires 2022-2023 – Formation professionnelle
14.2. Calendrier 2022-2023 – Séances du CA
15. <u>Rapport du comité consultatif du transport</u>
15.1. Tarification aux institutions privées
15.2. Tarification des places disponibles
Reddition de comptes
16. Rapport du directeur général
Points d'information
17. <u>Comptes rendus</u>
17.1. Compte rendu - Rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique – 5 avril 2022
17.2. Compte rendu - Rencontre du Comité des ressources humaines – 10 mai 2022
17.3. Compte rendu - Rencontre du Comité de vérification – 3 mai 2022
17.4. Compte rendu – Comité d'engagement pour la réussite – 19 mai 2022
18. <u>Calendriers des rencontres 2022-2023</u>
18.1. Comité de gouvernance et d'éthique
18.2. Comité des ressources humaines
18.3. Comité de vérification
19. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – dépôt des déclarations en vertu de l'art.12
20. Assemblée générale annuelle FCSSQ – Information
21. Budget 2022-2023 – Échéancier
22. Coronavirus – État de situation
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
23. Levée de la séance
24. Prochaine séance : à déterminer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

CA22-190 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2022

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Chantal Vigneault, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 mars 2022 soit adopté et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture, sous réserve de corriger le nom de l'administrateur proposeur à l'extrait de résolution CA22-181, afin d'y lire Martine Tremblay plutôt que Martin Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

Monsieur Maxime Paradis, nouvellement désigné membre représentant des parents au conseil d'administration, lequel entrera en fonction le 1^{er} juillet 2022, indique qu'il souhaite participer à la séance en cours afin de se familiariser avec le fonctionnement du conseil d'administration.

4.

CA22-191 – Structure administrative 2022-2023 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant la consultation tenue auprès des cadres;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'accepter la structure administrative 2022-2023, telle que déposée en annexe CA410-2021-2022-024 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Plans d'effectifs 2022-2023

5.1

CA22-192 – Plan d'effectifs 2022-2023 – Hors cadres

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des hors cadres applicable à compter de l'année 2022-2023, tel que reproduit au document CA410-2021-2022-025 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2

CA22-193 – Plan d'effectifs 2022-2023 – Administrateurs

Considérant la consultation tenue auprès des représentants des administrateurs;

Sur la proposition de madame Jacky Mathieu, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des administrateurs applicable à compter de l'année 2022-2023, tel que reproduit au document CA410-2021-2022-026 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3

CA22-194 – Plan d'effectifs 2022-2023 – Directions des écoles

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des écoles

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des écoles applicable à compter de l'année 2022-2023, tel que reproduit au document CA410-2021-2022-027 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4

CA22-195 – Plan d'effectifs 2022-2023 – Directions des centres

Considérant la consultation tenue auprès du comité de relations de travail des directions des centres;

Sur la proposition de monsieur Kévin Roy, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs des directions des centres, applicable à compter de l'année 2022-2023, tel que reproduit au document CA410-2021-2022-028 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5

CA22-196 – Plan d'effectifs 2022-2023 – Personnel professionnel

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel professionnel;

Sur la proposition de monsieur Ghislain Lafortune, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel professionnel, applicable à compter de l'année 2022-2023, tel que reproduit au document CA435-2021-2022-011 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6

CA22-197 – Plan d'effectifs 2022-2023 – Personnel de soutien

Considérant la consultation tenue auprès des représentants du personnel de soutien;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu :

- a) d'adopter le plan d'effectifs du personnel de soutien, applicable à compter de l'année 2022-2023, tel que reproduit au document CA435-2021-2022-012 annexé au présent procès-verbal;
- b) de remplacer, en conséquence, toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. et 7.

CA22-198 - Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières - Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire établit, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de répartition de ses revenus;

Considérant qu'en vertu de l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

Considérant les avis et commentaires reçus des organismes consultatifs;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) que les Objectifs et principes de répartition des ressources financières 2022-2023 qui servent à encadrer l'élaboration du budget 2022-2023 soient ceux reproduits dans le document CA430-2021-2022-018, annexé au présent procès-verbal;
- b) que les Critères de répartition des ressources financières 2022-2023 afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant retenu par le centre de services scolaire pour ses besoins et ceux des comités du centre de services scolaire soient ceux reproduits dans le document CA430-2021-2022-019, annexé au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

Budget d'investissement 2022-2023 - Adoption

Considérant la récente bonification des allocations constituant le budget d'investissement 2022-2023, les membres conviennent de reporter l'adoption de celui-ci lors de la séance extraordinaire à être fixée en juin 2022, afin d'y inclure les projets additionnels qui seront réalisés à même ces allocations supplémentaires.

9.

CA22-199 - Frais de surveillance du midi

Considérant les termes de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant qu'il appartient au Centre de services scolaire de déterminer la tarification pour la surveillance du midi;

Considérant la nécessité de revoir la tarification de la surveillance du midi pour les élèves du primaire et du secondaire;

Sur la proposition de monsieur Ghislain Lafortune, il est résolu d'établir la tarification pour les frais de surveillance du midi comme suit, pour les élèves du primaire et du secondaire :

	Famille 1 enfant	Famille - 2 enfants	Famille - 3 enfants et plus
Tarification au primaire 2022-2023	186,00 \$	277,00 \$	331,00 \$
	Coût par enfant		
Tarification au secondaire 2022-2023	59,75 \$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

CA22-200 - Taxe scolaire – Déchéance du terme

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300 \$;

Considérant que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la LIP prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le Centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que le Centre de services scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 LIP;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que :

- a) conformément à l'article 315 de la LIP, le Centre de services scolaire prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;
- b) que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

École Louis-Saint-Laurent de Compton – Ajout d'espace

Considérant les dépassements de coûts contenus aux soumissions déposées suite au processus d'appel d'offres et la nécessité d'attendre un retour du ministère de l'Éducation du Québec, en lien avec les analyses supplémentaires qui sont effectuées en lien avec les dépassements de coûts constatés, les membres conviennent à l'unanimité de reporter ce sujet lors de la séance extraordinaire à être fixée en juin 2022.

12. Ententes municipales-scolaires

12.1

CA22-201 – Entente municipale-scolaire – Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu de mandater le directeur général pour signer le protocole d'entente concernant l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales à intervenir entre la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, l'école des Trois-Cantons et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, joint en annexe CA440-2021-2022-011 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2

CA22-202 – Entente municipale-scolaire – Municipalité de Sainte-Edwidge

Sur la proposition de monsieur Ghislain Lafortune, il est résolu de mandater le directeur général pour signer le protocole d'entente concernant l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales à intervenir entre la municipalité de Sainte-Edwidge, l'école de Sainte-Edwidge et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, joint en annexe CA440-2021-2022-012 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

CA22-203 – Entente municipale-scolaire – Municipalité de Martinville

Sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu de mandater le directeur général pour signer le protocole d'entente concernant l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales à intervenir entre la municipalité de Martinville, l'école de Ligugé et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, joint en annexe CA440-2021-2022-013 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4

CA22-204 – Entente municipale-scolaire – Municipalité d'East Hereford

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu de mandater le directeur général pour signer le protocole d'entente concernant l'utilisation communautaire des infrastructures scolaires et municipales à intervenir entre la municipalité d'East Hereford, l'école Saint-Pie-X et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, joint en annexe CA440-2021-2022-014 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

CA22-205 – Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves - Consultation

Considérant le projet de Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves, jointe en annexe CA415 2021-2022-000 du présent procès-verbal, pour fins de consultation;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu :

- a) d'adopter la Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves, jointe en annexe CA415-2021-2022-032 du présent procès-verbal, pour fins de consultation;
- b) de mandater la secrétaire générale pour procéder à cette consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Calendriers

14.1

CA22-206 – Calendriers scolaires 2022-2023 – Centre de formation professionnelle Le Granit

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu d'accepter, tels que reproduits en annexe CA425-2021-2022-022, les calendriers scolaires 2022-2023 du Centre de formation professionnelle Le Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22-207 – Calendriers scolaires 2022-2023 – Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu d'accepter, tels que reproduits en annexe CA425-2021-2022-023, les calendriers scolaires 2022-2023 du Centre de formation professionnelle du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22-208 – Calendrier scolaire 2022-2023 – Maison familiale rurale du Granit

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de monsieur Kévin Roy, il est résolu d'accepter, tel que reproduit en annexe CA425-2021-2022-024, le calendrier scolaire 2022-2023 de la Maison familiale rurale du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22-209 – Calendriers scolaires 2022-2023 – Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA

Considérant les différentes consultations tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la recommandation formulée;

Sur la proposition de madame Isabelle Poulin-Rioux, il est résolu d'accepter, tels que reproduits en annexe CA425-2021-2022-025, les calendriers scolaires 2022-2023 du Centre de formation professionnelle de Coaticook – CRIFA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

CA22-210 – Calendrier des séances du conseil d'administration 2022-2023 - Adoption

Considérant le projet de calendrier proposé en application du Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil d'administration;

Sur la proposition de madame Nancy Bastille, il est résolu :

- a) d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2022-2023, lequel est joint en annexe CA415-2021-2022-033 du présent procès-verbal;
- b) que ce calendrier soit transmis par la secrétaire générale, pour affichage, aux directions des établissements et des services, à chaque conseil d'établissement ainsi qu'au comité de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Rapport du comité consultatif du transport

15.1

CA22-211 – Tarification aux institutions privées pour 2022-2023

Considérant que les membres du Comité consultatif du transport scolaire à la réunion du 18 mai 2022 sont d'accord à conserver la même méthode de calcul des frais rattachés au transport des élèves du Collège Rivier;

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu que la tarification aux institutions privées pour l'année 2022-2023 soit la totalité de la subvention reçue par le ministère de l'Éducation pour les utilisateurs du transport scolaire de cet établissement privé, ainsi que la totalité des frais chargés aux parents des élèves transportés (250 \$/élève), étant entendu que le transport des élèves du Collège Rivier est possible sur le territoire de l'école La Frontalière et dans le respect de la politique relative au transport scolaire actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

CA22-212 – Tarification des places disponibles pour 2022-2023

Considérant la recommandation des membres du Comité consultatif du transport scolaire à la réunion du 18 mai 2022 de hausser la tarification pour un élève et pour une famille;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu que la tarification pour une place disponible au transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023 soit de 135 \$ par élève et 235 \$ pour une famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2021-2022-029 du présent procès-verbal.

Points d'information

17. Comptes rendus

17.1

Compte rendu - Rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique – 5 avril 2022

Madame Nancy Bastille, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet

17.2

Compte rendu – Rencontre du Comité des ressources humaines – 10 mai 2022

Monsieur François Lessard, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet

17.3

Compte rendu – Rencontre du Comité de vérification – 3 mai 2022

Monsieur Kévin Roy, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet

17.4

Compte rendu – Comité d'engagement pour la réussite – 19 mai 2022

La directrice des services de l'enseignement et du transport fait une synthèse des travaux en cours.

18. Calendriers des rencontres 2022-2023

18.1

Comité de gouvernance et d'éthique

Madame Nancy Bastille, présidente de ce comité présente aux membres le calendrier des rencontres 2022-2023.

18.2

Comité des ressources humaines

Monsieur François Lessard, président de ce comité présente aux membres le calendrier des rencontres 2022-2023.

18.3

Comité de vérification

Monsieur Kévin Roy, président de ce comité présente aux membres le calendrier des rencontres 2022-2023.

Points d'information (suite)

19.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Les déclarations prévues à l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone sont déposées et sont jointes en annexe CA410-2021-2022-030 du présent procès-verbal.

20.

Assemblée générale annuel FCSSQ - Information

La secrétaire générale dépose aux membres la correspondance reçue de la FCSSQ en lien avec ce point.

21.

Budget 2022-2023 – Échéancier

La directrice du service des ressources financières et matérielles informe les membres qu'un sondage leur sera proposé sous peu, afin de déterminer la date à laquelle se tiendra la séance extraordinaire en juin 2022, afin de permettre l'adoption du budget du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et de ses établissements.

22.

Coronavirus – État de situation

Le directeur général présente un état de situation en lien avec la pandémie de coronavirus.

Période de questions réservée au public

N/A

22.

Levée de la séance

À 20 h 35, sur la proposition de madame Cléo Guillemette, la séance est levée.

23.

Prochaine séance

À déterminer

M. Antoine Prévost, président

Me Annie Garon, secrétaire générale